L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 AVRIL 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 11 AVRIL.

On trouvera plusieurs avis français à la dernière colonne de la page anglaise.

ABONNÉS A LA SEMAINE.—On s'abonne avec ces porteurs à raison de 25 cents par semaine.

Les annonces livrées après NEUF HEURES DU SOIR ne seront pas insérées.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par B. Turpin, au Boston Ware House, rue Lafayette.—Sucre, mélasse, tabac.

La politique de la France.

Les partisans du Nord, en France, comprenant que le gouvernement impérial ne pouvait se laisser guider exclusivement dans le choix de sa politique à l'égard de l'Amérique par les préjugés populaires contre l'institution domestique du Sud, ont cherché à étayer leurs sympathies pour les Etats-Unis d'arguments basés sur des intérêts positifs. Ils ont allégué d'abord, la nécessité pour la France de rester en bons termes avec les Etats-Unis pour maintenir les relations commerciales entre les deux pays, en faisant ressortir le fait que dans les années où il y a déficit dans les récoltes en France, les Etats de l'Ouest servent de grenier d'abondance et sont toujours prêts à fournir de quoi combler ce déficit. Mais, indépendamment de ces raisons commerciales, ils ont mis en avant une théorie politique qui parait être le grand cheval de bataille du prince Napoléon, de M. de Boissy, du *Siècle* et des autres unionistes anglophobes ; voici en quoi elle consiste.

"La France doit soutenir l'Union, parce que celle-ci a une marine puissante qui, unie à celle de la France, peut former un contrepoids à la puissance maritime de l'Angleterre. Si le gouvernement français s'aliène les sympathies du gouvernement de Washington, il perd une alliance importante en cas de guerre avec la Grande Bretagne, son ennemie *naturelle* ; ou s'il favorise la rupture des Etats-Unis, il contribue à scinder la force d'une nation dont l'accroissement était un danger pour la *perfide Albion*. L'intérêt de la France est de préserver l'Union intacte et puissante afin de s'en servir comme d'un frein contre l'ambition britannique."

Cette théorie, qui caresse une vieille haine populaire, est de nature à séduire beaucoup d'esprits, mais elle est plus spécieuse que juste et elle ne peut pas plus résister à un examen sérieux que les autres motifs invoqués pour entraîner la France dans le parti du Nord.

Au point de vue des relations commerciales, il n'est pas difficile de démontrer que la France a dix fois plus d'intérêts à ménager au Sud qu'au Nord. En tout temps, le Sud a consommé plus d'articles importés de France que le Nord, bien qu'une grande partie des importations lui parvinssent par la voie de New York. Mais aujourd'hui que le Sud a aboli les droits de douane, tandis que le Nord a un tarif protecteur très élevé, il est certain que les importations françaises verront s'accroître leurs débouchés dans les Etats Confédérés et diminuer ceux que leur offrait précédemment le Nord.

Quant aux céréales de l'Ouest, ce n'est qu'accidentellement, dans les mauvaises années, que la France y a recours, de même qu'elle s'approvisionne dans la Russie, ce qui ne l'a pas empêchée de faire la guerre à la Russie en 1854. Les Etats-Unis auront tout autant besoin de vendre leurs grains que l'Europe de les acheter et ils ne pourraient pas la rançonner en interdisant l'exportation. Si la sortie des grains n'avait pas lieu par New York, elle se ferait par la voie de la Nouvelle-Orléans en admettant l'hypothèse peu probable d'une guerre entre les Etats Unis et la France, cette guerre ne serait que momentanée, et l'interruption des relations commerciales ne serait conséquemment que temporaire.

Les produits spéciaux du Sud, le coton et le tabac, font l'objet d'une consommation constante et régulière en France. Le tabac rapporte au gouvernement un revenu annuel important, et le coton est la base d'une industrie autour de laquelle gravitent une grande quantité d'autres. Or, la guerre actuelle, de quelque façon qu'elle se termine, ne peut porter atteinte à la production des céréales dans l'Amérique du Nord, tandis que la conquête du Sud, devant être suivie de la destruction de ses institutions, anéantirait pour de longues années la culture des produits dus au travail des noirs. Le cataclysme social qui suivrait la défaite finale du Sud aurait conséquemment en France un contrecoup terrible, et dont les effets se feraient sentir pendant plusieurs années.

Sous le rapport des intérêts commerciaux, il importe donc à la France que le Sud conserve son existence indépendante, et nous croyons qu'à cet égard le gouvernement impérial est suffisamment éclairé. Il nous reste à examiner l'argument tiré de la question de marine.

Nous admettons qu'avant la scission entre les deux sections des Etats-Unis, la France devait avoir pour politique de se concilier le gouvernement de Washington, bien que nous ne partagions pas le chauvinisme antianglais de certains sénateurs français. Mais il n'a dépendu ni de la France, ni d'aucune autre puissance européenne d'empêcher la sécession, et la non intervention a eu pour résultat de rendre toute réunion à jamais impossible. Le rétablissement de l'Union par la conquête est une chimère, et l'on faut raisonner en prenant pour base l'existence de deux puissances au lieu d'une.

Au point de vue de la puissance maritime, la comparaison entre les Etats-Unis et les Etats Confédérés donne aux premiers l'avantage ; mais il faut se demander si ce n'est pas un avantage momentané et si, par la nature des choses, la marine confédérée n'est pas appelée à être supérieure à la marine fédérale.

En thèse générale, la force maritime d'une nation dépend de l'étendue de ses côtes, et de l'importance de son commerce. Or, les Etats Confédérés, ayant plus de trois mille milles de côtes, de la baie de Chesapeake au Rio Grande, c'est-à-dire quatre fois plus que les Etats-Unis actuels, seront forcément amenés à donner un accroissement rapide à leur marine marchande et par suite à la marine militaire. Deux branches du commerce ont contribué à donner à la marine marchande des Etats-Unis cette extension gigantesque qui a fait l'admiration du monde—la pêche dans les mers polaires et le transport du coton du Sud. Cette dernière ressource sera enlevée aux navires du Nord, et, en attendant que le Sud ait une marine à lui, elle appartiendra aux marines des puissances européennes qui sauront les premiers profiter de l'occasion.

La force d'une marine de guerre d'une nation dépend de l'importance de sa marine marchande, car c'est dans celle-ci que se recrutent les marins. Un gouvernement qui a la prétention de rivaliser avec la première puissance maritime du monde, doit donc s'attacher à assurer la prospérité de sa marine marchande. Or, la France, qui a conservé peu de colonies, a vu amoindrir sa marine de commerce par la marine américaine, et ses petits bâtiments ne [illegible] presque partout aux grands tonnages yankees.

Sur les 500,000 balles de coton, qui sont débarquées annuellement sur les quais du Havre, il n'y en a pas un dixième qui soit apporté sous pavillon français. L'occasion s'est offerte [illegible] vorable pour [illegible] commerce maritime français [illegible] transport [illegible] la construction [illegible] les navires, qui apporteront [illegible] Sud les articles des manufactures françaises, des avantages qui leur garantissent un fret de retour, est, croyons-nous, l'objet que devrait se proposer le gouvernement de Napoléon III ; et cet objet pourrait être atteint si l'initiative de la reconnaissance des Etats Confédérés était prise par la France.

Il y aurait un volume à écrire sur les changements que peut opérer dans les affaires maritimes des deux mondes la séparation des Etats Confédérés. La splendeur de la ville impériale de New-York qui prétend être la plus grande [illegible] Orléans, [illegible] si le pavillon des Etats-Unis [illegible] des ports [illegible] les premiers, [illegible] France [illegible] anglaise, [illegible] parti des [illegible] lui offrir, [illegible] tique de [illegible] M. Lincoln. Aussi bien [illegible] présent que pour l'avenir elle a [illegible] à gagner dans le triomphe du Sud que [illegible] du Nord.

FUNERAILLES DU GÉNÉRAL A. SIDNEY JOHNSTON. [illegible] à ce sujet la communication [illegible] ci-dessous :

Les [illegible] du général Sidney Johnston seront [illegible] de l'Hôtel-de-Ville [illegible] vendredi 11 du courant à 11 [illegible] et seront accompagnés par le Rév. D[illegible].
JOHN T. MONROE, Maire.

Par le Télégraphe.

La maison Roche et Escloson nous a communiqué la dépêche suivante :

Corinth, 8 avril.—Nous venons d'arriver du champ de bataille ; il y a eu un terrible combat près de la rivière Tennessee. Peu de tués, plusieurs blessés. Je suis sauf.
A. ROCHE,
Capitaine comp. C Gardes d'Orléans.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE
DÉPÊCHES DE NUIT.

Wilmington, 9—Nos éclaireurs ont pris neuf Yankees et en ont tué trois. Lundi dernier, dans une distance de 6 milles de Shepardville, comté de Carteret, trois ont été amenés ici, trois arriveront dans quelques heures et trois ont été conduits à Kingston. Deux de ceux qui sont arrivés sont légèrement blessés. Le capitaine Booth a eu un cheval tué sous lui. Nous avons pris 3 carabines de Springfield.

De Richmond.

Richmond, 9—Une dépêche officielle de Corinth dit que les Fédéraux ont été largement renforcés à Pittsburg. Beauregard a mis son plan à exécution et maintenant il s'est replié sur Corinth.

Nous n'avons pu emporter toutes les munitions prises.

Rien de la Péninsule. Il a plu toute la journée.

Il n'y a rien d'important au Congrès aujourd'hui.

Richmond, 10 avril—Tout est tranquille dans la Péninsule. Les journaux de Baltimore du 5, ont été reçus ici. Ils ne contiennent rien d'important.

Le Pape est tombé malade et toutes les audiences sont suspendues.

Une dépêche officielle du commodore Hollins au département de la marine dit que trois canonnières de l'ennemi ont passé l'île No 10.

Le Sénat a passé un bill autorisant l'émission de cinq millions du trésor—de la dénomination de un à deux dollars.

De Savannah.

Savannah, 10 avril—Cinq des batteries ennemies ont commencé l'attaque contre le fort Pulaski ce matin, à 6 heures. Le fort a répondu lentement et sûrement. Les bombes de l'ennemi paraissent éclater à quelque distance au-delà du fort. Personne ici n'a d'appréhensions pour la sûreté du fort.

Le bombardement a continué avec vigueur jusqu'à la nuit, mais il a cessé entièrement à 7 1/2. On ne sait rien du résultat si ce n'est que le pavillon du fort a été emporté. Toutes les communications étant coupées, on attend un messager ce soir par une voie secrète.

D'Houston, par la Nile Ibérie.

Houston, 7 avril—Le steamer fédéral Montgomery, est arrivé à l'extrémité ouest de l'île de Galveston, samedi. Deux chaloupes chargées d'hommes ont été envoyées contre le schooner Columbia qui était mouillé en dedans de la passe San Luis et s'en sont emparé. Ne pouvant l'emmener, ils l'ont brûlé. Le Columbia avait une cargaison de 275 balles de coton qui a été détruite.

Après avoir gardé l'équipage pendant quelque temps, les Yankees l'ont renvoyé à terre.

Le capitaine du Montgommery rapporte qu'il revient de Belle Ile et qu'il y a vu 80 navires, y compris 40 bateaux à mortiers qui sont destinés à opérer contre la Nile Orléans.

Il dit que les obstructions dans le Mississippi ont été enlevées dans la nuit du 5.

Le Montgomery portait un drapeau confédéré sur l'avant et les couleurs anglaises sur le pic de misaine. Il tira un coup de canon quand il se montra, attirant ainsi un bateau des batteries et les empêchant de faire feu sur lui.

Nouvelles Télégraphiques de Corinth.

Plusieurs dépêches, reçues hier dans la soirée, s'accordent à dire que notre arrière-garde occupe encore le champ de bataille, sous le commandement de Breckinridge. Nous trouvons dans les mêmes dépêches quelques faits intéressants dont voici le sommaire :

L'avant garde des Fédéraux a été attaquée par les corps de cavalerie de Forrest et de Wharton, qui ont mis l'ennemi en fuite en faisant un grand nombre de prisonniers. Quatre-vingts de ces prisonniers viennent d'arriver. On représente comme excellent l'esprit de nos troupes qui sont toutes prêtes pour un autre combat.

On porte les renforts amenés par Van Dorn à 20,000 hommes dont une partie est arrivée à Corinth.

On a déjà compté plus de 5000 prisonniers. Ils seront internés, dit-on, dans l'Alabama et on les attend à Tuscaloosa. La perte de l'ennemi en tués et blessés dépasse 6000.

On rapporte que les troupes du général Hardee ont beaucoup souffert dans le dernier engagement. Sur 2500 hommes qui composaient la brigade du général Cleburne, plus de mille ont été mis hors de combat. Le 6e régiment du Mississippi n'a pas été plus heureux, proportion gardée.

On mande de Memphis que les chars du chemin de fer sont surchargés de prisonniers fédéraux qu'on dirige vers le Sud. Près de 3000 prisonniers, parmi lesquels le général Prentiss, sont déjà arrivés à Memphis.

On y a reçu de Corinth la nouvelle que les Fédéraux demandent un armistice de trois jours pour enterrer leurs morts et que le général Beauregard l'a refusé. Les Confédérés ont mis en lieu sûr une vaste quantité de munitions de guerre, enlevées à l'ennemi. Les dépêches disent encore que les Confédérés ont pris 80 pièces de canons et 30,000 mousquets.

Le Maréchal-Prévôt du Deuxième District nous prie d'annoncer qu'il recevra jusqu'à samedi [demain], à 3 heures, le serment de ceux qui n'ont pas encore rempli ce devoir. Passé ce délai, les noms des personnes qui auront négligé ou refusé de prêter serment seront livrés à l'autorité militaire. Nous apprenons également que le délai pour la prestation de serment dans le Premier District, a été prolongé jusqu'à samedi à 3 heures.

LE MAJOR ANATOLE AVEGNO ET LE CAPITAINE CASSARD.—Nous sommes heureux de pouvoir de nouveau contredire la nouvelle de la mort de ces deux officiers. Le capitaine Cassard est arrivé hier et est maintenant dans sa famille ; il a reçu une balle dans le gras de la cuisse et sa blessure n'est pas considérée comme dangereuse. Il assure que le major Avegno n'a pas été tué, qu'il a reçu seulement une blessure à la jambe et qu'il arrivera probablement aujourd'hui.

UN PRESENT AU GÉNÉRAL BEAUREGARD.—M. Duhamel, opticien, nous a permis d'examiner hier, un magnifique télescope qui doit être donné en présent au noble général Louisianais. Ce télescope a été acheté de M. Duhamel par le Comité de salut public, et le vendeur, par la modicité du prix, a voulu contribuer aussi à l'hommage du comité. L'instrument dont il s'agit est enfermé dans une superbe boîte d'acajou, portant une inscription appropriée à la circonstance. Le présent sera, sans doute, bien accueilli du général.

L'ILE No 10.—Le *Memphis Appeal* du 9 dit que les batteries confédérées et l'île No 10 ont été capturées par les Fédéraux. Mais des dépêches subséquentes de Memphis démentent la capture de l'île. Cinq canonnières fédérales ont réussi à passer l'île, et ont pris à New Madrid des troupes fédérales qu'elles ont traversé sur la rive tennesséenne en face Point Pleasant. Ces troupes ont attaqué une batterie confédérée élevée en cet endroit et s'en sont emparées. Une partie de nos soldats se sont échappés à travers les marais. Le Commodore Hollins est avec nos canonnières au fort Pillow. Il y a une douzaine de transports à l'île No 10, que l'on défendra jusqu'à la dernière extrémité. Le général Trudeau a dû se rendre à l'île pour y prendre le commandement. Il y a sur l'île 1300 hommes.

MISSOURI.—Le *New York Herald*, au dire d'un voyageur arrivé de Nashville, contient la nouvelle d'une bataille qui aurait été livrée le 25 mars, entre Price et Siegel. Ce dernier aurait été mis en déroute et serait en pleine retraite sur St-Louis. Il s'agit peut-être de la prise de Rolla par McBride un des lieutenants de Price.

LES PRISONNIERS YANKEES. — L'*Appeal* contient une liste partielle des prisonniers yankees capturés à la bataille de Shiloh dimanche. Elle comprend un général, trois colonels, quatre lieutenants-colonels, trois majors, 37 capitaines, 60 lieutenants, un quartier-maître et trois adjudants.

SEWARD ET SA DIPLOMATIE.—La correspondance diplomatique, concernant l'arrestation de MM. Slidell et Mason, ne serait pas complète sans la lettre suivante de Lord Lyons au comte Russell, lettre que la presse du Nord a jugé convenable de soustraire à la publicité.

Avant de me transmettre la note, dont une copie est ci-incluse, M. Seward me fit demander [illegible] qu'il croyait devoir à la bonté amicale [illegible] que j'avais manifestée dans [illegible] à l'occasion de l'affaire du Trent, [illegible] "Il avait été autorisé, en [illegible] gouvernement de sa majesté. En réponse à mes questions, M. Seward dit qu'il comprenait naturellement *que le gouvernement de sa majesté donnerait au gouvernement de Washington la faculté de présenter l'affaire sous la forme qui serait la plus acceptable au peuple américain ; mais que la note devait être, et était, en fait, conforme aux termes proposés par le gouvernement de sa majesté.* Il voulut bien ajouter que l'esprit de cordialité et la diction que j'avais montrés dans toute cette affaire, du jour où parvint à Washington la nouvelle de la surprise des commissaires du Sud, jusqu'à ce moment, avaient contribué plus que toute autre chose à la solution satisfaisante de la question.

Ce document prouve de la manière la plus claire que Seward n'avait jamais eu l'intention de rendre spontanément la liberté aux commissaires du Sud et qu'il n'a cédé qu'aux demandes rigoureuses de l'Angleterre. M. Seward, en conséquence, estimait fort peu les principes du code américain en matière de droit public, et ces principes, ils les ont très bel et bien violés sans les réclamations énergiques de Lord John Russell. En outre, M. Seward supplie l'intermédiaire du ministre anglais de vouloir bien lui permettre d'adopter des formules qui puissent être acceptables au peuple américain, tout en donnant satisfaction entière au gouvernement britannique. M. Seward est donc coupable d'avoir fait tomber le nom américain très bas dans l'estime du monde, et il mérite justement les reproches que les hommes honnêtes du Nord lui ont adressés en songeant pour lui.

LES YANKEES A BILOXI. — Sous ce titre nous avons publié, il y a deux mois, un article dans lequel nous parlions des visites des Yankees à Biloxi. L'attestation suivante, signée par les habitants de Biloxi, fait justice des bruits que l'on avait fait courir sur l'accueil qu'auraient reçu les yankees dans un restaurant de l'endroit. M. Louis Guillebeau, dont le restaurant à Biloxi est fermé depuis le mois de novembre, avait ouvert à Hansboro un petit établissement pour fournir des vivres aux officiers des troupes confédérées qui se trouvaient campées à cet endroit.

Le 6 mars dernier, il a paru sur l'*Abeille* au sujet du débarquement de quelques officiers yankees, un article qui désigne assez clairement le nom de M. Louis Guillebeau, comme les ayant parfaitement bien traités dans son restaurant.

D'après les renseignements très précis que nous avons pris, nous croyons remplir un acte de justice en déclarant que la *seule fois* que l'ennemi ait pénétré dans un café de Biloxi, M. Louis Guillebeau était à Handsboro. Il est aussi à notre connaissance que le restaurant de M. Guillebeau est fermé depuis le mois de novembre.

En signant cet article, notre intention est de protester énergiquement contre une accusation aussi fausse qu'injuste.

Biloxi, le 30 mars 1862.

P Younghams, V H Desporte, D H Rancé, F Meaut, Benj. Holley, P Quave, C F Quave, G Mazeaux, Vicente Fagaud, René Lamonce, Adrien Stephane, John Scherer, P Legrand, J F Garnier, Nazaret Seneme, F A Barrhes, Dr C Cuneo, Théodore Borier, Peters W Ott, A Kiehn, J M Pradat, John Gardner, Samuel A Carpenter, Jacob Elmer, E W Sames, C Baliot.

ARTILLERIE DE WASHINGTON—5me Compagnie.—Mme Slocomb nous a obligeamment fait part de la dépêche suivante :

Corinth, 9 avril.

6 avril.—Tués : J. W. Demorist, sergent ; Hartnett, simple soldat ; John O'Donnell, conducteur.

Blessés—Giffen, sergent, frappé par une bombe à la jambe ; McHendy, caporal, légèrement blessé à la cuisse par une balle de carabine Minié ; Belanger, capitaine, main gauche emportée ; Byrne, soldat ; bras droit emporté ; J M. Davidson, grièvement blessé ; Hopkins, légèrement blessé, Stevens, légèrement blessé à la jambe ; Strong, grièvement blessé ; Watson légèrement blessé à la jambe.

7 avril—Tué : Pat Long, sergent.

Blessés :—Green, corps percé d'outre en outre ; Walsh, soldat, blessé à la jambe ; Byrnes, Dooley, Davis et Campbell, conducteurs du train, légèrement blessés, et le conducteur Carey, blessé à la hanche ; les caporaux Higgins et Brooks, légèrement blessés par des balles mortes, et les soldats Holmes et McNight, aussi légèrement blessés. C. H. SLOCOMB.

Le lieutenant Slocomb oublie de dire qu'il a été blessé lui-même.

Un journal du Tennessee, à propos de notre grande victoire, se livre aux considérations suivantes, qui ne manquent pas d'intérêt :

Nous ne pouvons nous empêcher de spéculer sur les résultats qui doivent suivre cette victoire décisive, bien que le temps seul puisse les démontrer.—Que faut-il faire maintenant ?—Si les forces de Beauregard étaient suffisantes, on poursuivrait l'ennemi sans délai. Nous apprenons déjà que Forrest, Scott et Morgan ont traversé la rivière avec sept mille hommes et qu'ils se tiennent sur les talons des fugitifs. Il sera peut-être impossible à Buell de rentrer avec son armée dans Nashville, et les traînards pourront à peine atteindre la réserve de Duck River. Comment feront-ils pour avoir des vivres ? Le pays qu'ils doivent traverser ne peut leur en fournir. Il est vrai qu'ils ont leurs transports sur la rivière, mais ils ne peuvent passer la batterie confédérée à Big Bend. L'armée de Grant, qui a combattu à Shiloh, doit être évidemment prise avec ses transports si elle ne est détruit. Au-dessous de la batterie, les fédéraux ont trois bateaux, mais ces bateaux ne pourront recevoir le moitié ni même le cinquième des forces qui sont en retraite. L'armée de Grant est dans une condition désespérée. On dit que Buell a 25,000 hommes, en tout, et qu'il ne peut faire halte avec sûreté. La retraite est aussi dangereuse. Il peut essayer de gagner Nashville, où se trouvent ses magasins, mais il court le danger d'être coupé avant d'avoir atteint cette place.

Si nous pouvions prendre quelques transports ou canonnières de l'ennemi, qui nous empêcherait de descendre à Paducah ? L'ennemi ne peut rester où il se trouve, et reculer pour lui est aussi dangereux, et il faut qu'il recule.

L'armée fédérale est, sous tous les points de vue, dans une situation critique. La campagne, si courante d'abord pour eux, est inclinée en un moment par notre victoire. Les choses vont être d'une nature fâcheuse pour les Etats du Nord. Le Nord-Ouest, peut-être, comprendra qu'il se sacrifie un peu trop à l'avarice yankee. Le peuple se plaindra et se remuera sous le poids de la taxe de guerre. L'ennemi, dans un jour de bataille, a perdu plus qu'il ne pourra jamais regagner. Si les genoux du tisserand qui tient se sont à Washington ont choqué de terreur après Manassas, ils fléchiront sous lui quand il recevra les nouvelles du massif ondulé de Shiloh.

Correspondance.

FORT LIVINGSTON, LOUISIANE, Lundi, 7 avril 1862.

M. l'Editeur,

Votre journal, qui se plait à publier toutes les correspondances qui viennent des corps Louisianais engagés au service de la Confédération, n'accueillera certainement pas celle-ci avec moins de faveur.

Nous sommes ici depuis sept mois, M. l'Editeur, sur une île déserte, oubliés de tous dans les largesses que nous voyons accorder aux autres corps, et faisant un service qui n'est pas le nôtre, car nous nous étions enrôlés comme artillerie légère. Ennuyé de nos demandes pour nos chevaux et nos harnais, on a démonté et brisé notre organisation et l'on nous a envoyés ici comme grosse artillerie. Nous ne nous en plaignons pas. Nous avons l'honneur et la gloire de pouvoir dire que nous occupons un poste éminemment dangereux et que beaucoup d'autres, ambitionnant la consécration, avaient refusé.

Mais du vieux Bataillon d'Artillerie d'Orléans, il ne reste plus trace, M. l'Editeur. On en a fait d'abord de la grosse artillerie ; puis, on l'a cardinaminé. Il s'appelle aujourd'hui Compagnies A. B. C. et D. du 22me Régiment de la Louisiane. Mais, il y a en compensation, et cette compensation, que nous devons au général Lovell, nous a fait tout oublier. Le colonel de notre régiment est notre ancien chef, notre jeune major, qu'un mouvement de bravoure avait froissé et qu'on avait séparé de nous.

C'est le 22 mars que le colonel Paul E. Théard, a assumé le commandement de ce poste. Une activité remarquable y a régné depuis. En quelques heures, il a tout vu, tout examiné et fait ses réquisitions pour notre défense efficace. Que le département d'ordonnance fasse son devoir et notre fort pourra soutenir un siège de trente jours.

Notre vie est douce ici. Notre nourriture est passable. L'air est d'une pureté sans égale et tout le monde a une tendance à engraisser. L'ennemi doit être sérieusement occupé ailleurs, car nous ne voyons ses vaisseaux depuis quelques jours qu'à de rares intervalles. Aussi, samedi matin, 5 avril, la goëlette *Julie*, venant de la Havane, s'est-elle gracieusement glissée dans notre baie par une douce brise S. S. E. Elle nous apporte du café, de l'huile, des marchandises sèches et du fil, (précieuse nouvelle pour vos lectrices) et du vrais cigares de la Havane...... pour nous, M. l'Editeur.

Le même jour, à 4 heures de relevée, un steamer ennemi a été signalé. Il avait arboré un pavillon dont on voyait seulement une bande rouge et une bande blanche, ce qui porta à croire que c'était le pavillon français ou confédéré. Il s'est audacieusement avancé jusqu'à environ...... trois milles et demi du fort et nous a lancé un boulet et une bombe qui sont tombés à un mille de nous environ. Cela a beaucoup fait rire nos braves jeunes Louisianais, malgré le commandement de *silence* donné par le colonel Théard, qui se tenait sur le parapet, pour mieux observer l'ennemi.

Nos jeunes gens avaient les yeux fixés sur le colonel, attendant le commandement de *load for action* et leur impatience était belle à voir. Mais le colonel n'est pas homme à gaspiller sa poudre et n'a pas jugé convenable de s'amuser à tirer à trois milles et demi. Notre fanfaron ennemi, fier de ses deux coups de canon, s'est retiré pendant une heure, nous avons entendu une forte canonnade dans diverses directions.

Que signifie cette démonstration ? Est-ce une feinte ? non, une feinte doit un peu ressembler à la réalité, et ce Seraneur de steamer n'a pas cru que nous allions le prendre au sérieux. S'il s'était un peu plus rapproché, nous l'aurions mis en pièces. Est-ce dans le but de jeter un peu d'alarme le long des côtes pour effrayer les navires qui voulaient faire voile ou nous occuper ici, pendant que l'ennemi fait quelque attaque quelque part ailleurs ? L'avenir nous l'apprendra.

Nous avons à remercier le "Free Gift Lottery Association", président Mason, pour nous avoir fait don, par l'intermédiaire du même colonel, de 300 chemises et de 300 caleçons, ils n'était plus nécessaire. L'Etat nous a donné un [illegible] Confédération [illegible] pour nous acheter un nouvel uniforme. Mais de linge de dessous, point. C'est donc un présent bien utile que notre colonel nous a obtenu de Mme Schreiber, 80 chemises et caleçons de flanelle.

Le capitaine F. Gomes, notre commandant pendant six mois, est rentré dans la ligne avec beaucoup de modestie. Le colonel lui a adressé des éloges pour la bonne discipline qu'il avait introduite dans le Bataillon.

Si vous le permettez, M. l'Editeur, je vous tiendrai au courant des événements principaux qui transpireront ici.

Nous sommes de nouveau *bloqués* depuis dimanche. Un steamer ennemi est à l'ancre à 6 milles du fort.

Je suis avec considération, votre serviteur.
J. P.

CHRONIQUE LOCALE.

Les Funérailles de Johnston.—C'est aujourd'hui à onze heures que doivent avoir lieu les obsèques du général Albert Sidney Johnston. Le convoi partira de l'Hôtel-de-Ville et se rendra au cimetière de Saint-Louis, où le corps sera déposé, dans un caveau appartenant au Maire, en attendant que la famille du général le fasse transporter au Texas.

Le dernier jour.—C'était hier le dernier jour accordé par les Maréchaux-Prévôts aux habitants de la ville, pour prêter serment et faire enregistrer leurs noms. Au coucher du soleil, il y avait foule devant le bureau de M. Dufour et ce fonctionnaire, prenant en pitié ces gens incorrigibles, a bien voulu leur accorder un jour de plus, le jour de grâce. Cela suffira-t-il ? Nous ne le pensons pas : il y a des personnes qui remettent, remettent et remettent sans cesse l'accomplissement des formalités les plus simples, jusqu'à ce qu'il soit décidément trop tard.

Saisie de farine et de blé.—Les Maréchaux-Prévôts ont lancé un ordre hier soir, pour enjoindre la saisie de la farine et du blé que les négociants refusaient de vendre aux cotes du tarif. Les articles saisis seront revendus aux boulangers aux prix réguliers.

L'émission de petits billets.—Les Maréchaux-Prévôts apprennent que le gouverneur se propose de faire émettre des billets d'un dollar et de fractions d'un dollar par l'Etat, se sont empressés de retirer leurs résolutions relatives à l'émission de billets semblables par les banques. C'est sans doute pour ce motif, que le comité des finances du Conseil des Aldermen aurait avisé tout bas à l'eau une résolution de M. Wiltz, relative à une émission de ce genre par le trésor de la ville.

Billets sans valeur.—Ceux de nos lecteurs qui ont des billets émis par E. Paque et payables aux Nos 39 & 42, rue des Magasins, n'ont pas besoin de se donner la peine d'aller jusque là. Ils trouveraient au No 39, M. C. H. Churchill, qui ne connaît pas Paque et ne désire pas faire sa connaissance ; et au No 42, juste en face, ils trouveraient porte-de-bois, ce dernier bâtiment étant inoccupé depuis longtemps.

Actions de grâce.—Le *Te Deum* ordonné par Mgr. l'archevêque de la Nouvelle Orléans, a été chanté hier matin, dans les églises St-Augustin et de l'Annonciation, et le soir, à sept heures, chez les Jésuites et à la cathédrale. Dans cette dernière église, le Rév. M. Perché a prêché un sermon de circonstance, dans lequel l'éloquent orateur a montré comment Dieu mêle les revers à ses triomphes, pour châtier la perversité de la population.

Ce matin, une grand'messe sera chantée à la cathédrale, pour les Gardes d'Orléans dans le Tennessee. Les fidèles en général sont invités à unir leurs prières aux vœux fervents que les familles de ces volontaires adressent tous les jours au ciel.

Accident fatal d'une blessure accidentelle.—Edouard Bernard, un des malheureux ouvriers blessés mercredi matin, chez M. Leduc, armurier de la rue Conti, par la décharge soudaine d'un vieux fusil qu'ils étaient à examiner avant de le réparer, a succombé hier matin à sa blessure à son résidence dans la rue Ste Anne. Bernard était Français et âgé d'environ 44 ans. L'enquête du coroner aura lieu demain matin, au bureau de ce fonctionnaire. Quant à l'autre ouvrier, Héron, il a eu le bras fracassé par la même [illegible].

Nous recevons, au sujet de la mort de Bernard, le communiqué suivant :

"Le fusil dont il s'agit était une carabine sortant de l'arsenal, envoyée chez M. Leduc pour être mise à portée. L'ouvrier qui s'en occupait l'avait placée dans un étau parallèle à l'établi auquel travaillaient les deux blessés. Cet ouvrier avait négligé de vérifier si l'arme était chargée ; pendant qu'il la travaillait, le coup partit ; la balle passa à travers le corps de Bernard qui mourut le lendemain, à quatre heures du matin, et traversa en quatre endroits la main et le bras de M. Héron."

Tentative d'assassinat.—Hier, à 7 heures du matin, le commandant Valery a trouvé au pied de la rue des Ursulines, un homme étendu sur la rive du fleuve et blessé de coups de pied et à la cervelle, était couché dans l'eau. En le relevant, pour le transporter au marché voisin et le secourir, avec un instrument tranchant, [illegible] la blessure [illegible] à l'Hôpital de Charité. On suppose que c'est un pêcheur d'huîtres, et d'origine mexicaine.

L'épingle de M. Franko—Nous avons reçu des renseignements sur l'épingle de diamants que M. Tyler, le bijoutier de la rue Canal [illegible] possède [illegible] depuis le mois de janvier 1861. Le 15 mars [illegible] avoir été [illegible] Cette épingle fut achetée [illegible] vendue à M. Cenas, qui [illegible] Ces [illegible] à M. Tyler, et voilà précisément pourquoi, le recorder Gastinel a renvoyé les parties.

LES KENTUCKIENS ET LE MESSAGE.—Le *Herald* de New-York annonce qu'un régiment fédéral du Kentucky s'était révolté à cause du message du Président sur l'esclavage, on envoya contre lui deux régiments de l'Indiana. Les kentuckiens après avoir averti les gens de l'Indiana tirèrent sur eux et en tuèrent et blessèrent un grand nombre.

On ne dit pas la suite de l'histoire.

NOUVEAU PUITS ARTÉSIEN A CHARLESTON.—Le creusement du nouveau puits artésien de la rue Meeting, dans cette ville, dit le *Mercury*, a atteint une profondeur de 1200 pieds, et l'eau arrive jusqu'à l'orifice du tube c'est à dire jusqu'à sept pieds au-dessus du sol. Une réparation indispensable à la machine a causé la nécessité la suspension du travail qui doit être continué à quelque quarante pieds de plus pour atteindre la profondeur du premier puits, dont l'eau jaillit à vingt-cinq pieds au-dessus du sol.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS
Jeudi soir, 10 avril 1862.

COTON.—Nous n'avons entendu mentionner aucune transaction aujourd'hui.
TABAC.—Rien d'annoncé.
SUCRE.—Marché calme. Environ 400 boucauts, des prix très irréguliers. Quelques-unes des ventes ont eu lieu à 3 à 5 cents la lb à fully fair.
MELASSE.—Fort approvisionnement et faible demande à nos bas prix. Environ 1000 barils. [illegible]
FARINE.—Rien d'annoncé. Prix du tarif $16 la superfine et $17 le baril d'extra.
MAIS.—300 sacs, à $1 20 le boisseau.
AVOINE.—[illegible] sacs à $1 15 le boisseau.
PORC.—Détail, $41 à $50 le baril de mess.
BŒUF.—Détail $34 50 le prime et $37 50 le baril de mess.
WHISKY.—Vieux Bourbon et Monongahela au détail $1 70 à $2 ; rectifié fait de rhum de la Louisiane, $1 10 à $1 20 le gallon.
RHUM.—Rhum de la Louisiane au détail $0 90 cts le gallon.
BACON.—Vente en gros et au détail aux prix du tarif.
GRAISSE.—De petites transactions aux prix du tarif.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 avril 1862

Arrivés hier, 303 bœufs du Texas, 73 moutons, 14 veaux—vendus 181 bœufs du Texas, 349 porcs et 70 moutons—stock qui reste à vendre : 194 bœufs du Texas, 70 moutons et 14 veaux.

Bœufs de l'Ouest par livre, net, 11 @ 15 cts.
Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 12 cts.
" " 2e qualité, " " 10 cts.
" " 3e " par livre, net 8 cts.
Inférieurs par tête $30 @ 40.
Porcs, par 100 livres, gross, 12 cts.

Décédée, cette nuit à minuit et quart, Mme veuve E. N. THEARD, née Robert. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures précises. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Kerlerec et Plauché.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré, lundi prochain 14 du courant à l'église de Ste Rose de Lima, chemin du Bayou, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme des SOLDATS DE LA CONFÉDÉRATION DU SUD qui sont morts sur le champ de bataille, ou qui ont succombé par les maladies au service du pays.
11 avril—3

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis, SAMEDI, le 12 avril 1862, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu LOUIS CHAUDET. Les amis et connaissances des familles Chaudet et Boutrou, sont respectueusement invités à y assister.
De la part de sa famille. 9avril—9,10,11,12

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à 10 1/2 heure A. M. au "Boston Warehouse", rue Lafayette du sucre, mélasse et tabac en feuilles. Cette vente est faite pour compte de qui il appartiendra sans réserve aucune. Pour les détails voir l'avis dans nos colonnes.

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

Nlle Orléans, 10 avril 1862.

LE Bureau des Maréchaux-Prévôts ordonne la saisie immédiate de toute la farine et de tout le blé trouvés en la possession des négociants, qui ont refusé de les vendre. Ces articles seront offerts en vente, aux boulangers et aux ménagères, aux prix du tarif.
P. SOULÉ, CYPRIEN DUFOUR, V. BURTHE, H. M. SPOFFORD, H. D. OGDEN, N. TRÉPAGNIER.
11 avril

Dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 10 avril 1862.

DES approvisionnements pour familles, en petites quantités, sur ce chemin, seront reçus. Pas plus de cinq barils de farine, par personne. [illegible] seront reçus jusqu'à nouvel ordre.
11 avril

Alcool ! Alcool ! Alcool !

ALCOOL rectifié à 95 cts, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre au baril, demi baril et dame-jeanne, à la convenance des acheteurs.
F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins. 11 avril—1m

Demande de Nourrice.

ON demande de suite une nourrice, blanche ou de couleur. On en préférera une sans enfant. S'adresser dans la rue Dumaine, No 169, entre Dauphine et Bourbon. 11 avril—3

$20 de Récompense.

PERDU rue Royale en sortant du bureau du maréchal-prévôt, un PORTEFEUILLE maroquin contenant environ 15 cents de $115 en billets confédérés et autres. Aucun paiement n'est fait de U. S. Bo. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui rapportera l'objet perdu à J. B. SARRAZIN, encoignure Chartres et Conti. 11av—1

Chèvre trouvée.

UNE chèvre est entrée chez moi, hier à 10 heures du matin. Le propriétaire peut venir la réclamer au coin des Ursulines No 126, entre Tremé et Marais.
FERDINAND CHARTRES.

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

Aux Editeurs de l'*Abeille.*

Veuillez annoncer M. EUGENE STARR comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
SES NOMBREUX AMIS.

Quartier Général, Départ. No 1, Nouvelle-Orléans, le 7 avril 1862.

(Copie.) ORDRE SPECIAL No 78.

XXVII—Tous les hommes appartenant au Régiment sous votre commandement, qui sont en congé, excepté ceux qui sont employés dans les ateliers du gouvernement "seront tenus d'être présents à toutes les parades et à tous les exercices."
Par ordre du Major Général LOVELL.
Signé G. PALFREY, Major et A. A. Général.
Au Lieutenant Colonel Chas. Manning, Commandant le régiment des Gardes d'Orléans.

Régiment des Gardes d'Orléans, Camp Mandeville, le 9 avril 1862.

ORDRE SPECIAL No 3—Les commandants des compagnies de ce Régiment sont chargés de faire exécuter strictement l'ordre ci-dessus, tous les membres absents du régiment, autres que ceux exemptés par ledit ordre, sont tenus d'être présents aux exercices du matin et du soir et de faire le service de patrouille.
Par ordre du Lieut. Col. Chas. Manning.
10 avril—3 J. A. CELLES, adjudant

Camp Lovell—Station de la Quarantaine — Régiment Chalmette

10 avril 1862—Les membres de ce régiment, actuellement à la Nouvelle-Orléans, sans permission, sont requis de rejoindre leur régiment, par le bateau à vapeur EMPIRE PARISH, qui part de la Nlle-Orléans SAMEDI, 12 du courant, à 10 heures A. M.
11avril—M I. SZYMANSKY, Colonel du Camp Chalmette.

Brigade Française. Légion Française.

Second régiment—Cinquième compagnie—Attention !!!

Tous les membres faisant partie de la 5me compagnie du dit régiment, sont requis de se trouver aujourd'hui vendredi, 11 avril 1862, à 6 heures 1/2 précises P. M., à la loge de la Parfaite Union, rue Remparts, pour élection de peloton. Les absents subiront les rigueurs de la loi.

Les membres en retard pour leurs quotités sont priés de s'acquitter de leurs devoirs.

Le capitaine compte sur la plus entière promptitude de tous les membres, car il y a une élection de deux sergents.
Par ordre du capitaine, P. Forget.
11 avril—1f Edmond DESAR, serg. fourrier.

Brigade Française.

Les officiers d'Etat-Major de cette Brigade se rendront à l'ordre au Quartier-Général, ce matin, à huit heures.
OSCAR BERCIER, Chef d'Etat-Major.
11 avril—1f

Brigade Française. Légion Française.—Premier Régiment.—Ordre No 131.—Nlle-Orléans, 10 avril 1862. — Le Régiment est prévenu que dans le cas où un ordre serait donné, dans le matinée, d'assister au convoi de feu le général A. Sidney Johnston, un avis à cet effet serait affiché chez le colonel, chez M. Guébin et au local de la Parfaite Union.
ALBIN ROCHEREAU, colonel commandant.
11 av—1 A. BARBIER, adjudant major

GARDE FRANÇAISE. 5ème Compagnie.

Les membres de la cinquième compagnie se réuniront aujourd'hui VENDREDI, pour école de peloton et paiement des quotités. Conformément aux règlements, il sera rendu compte à la compagnie de l'état de la caisse. Les membres absents subiront les rigueurs des règlements. Réunion en tenue, à 5 heures, à la Bourse, rue Perdido. Par ordre du capitaine.
11avril—1 ADOLPHE BONNET, sergent major.

Brigade Européenne. — Chasseurs de la Garde.— Les membres de l'ancienne 2e compagnie des Vétérans Français sont requis de se réunir vendredi 11 du courant, à 8 heures, rue Front Levée, No 4, pour y prendre connaissance de communications très sérieuses et procéder au règlement des quotités, et autres.—Par ordre du capitaine.
11 av—1 L. LE HERISSON, sergent-major

Légion Française — Premier Régiment—Cinquième Compagnie.—La cinquième compagnie est requise de se réunir aujourd'hui, à 4 heures précises du soir, pour école de peloton. Les membres absents [illegible] au Quartier-Général [illegible] L'Abeille de [illegible] l'école de peloton, elle [illegible] même heure.
11av—1 L. GRUBER, capitaine.

Campement de Chalmette.

Les soldats qui appartiennent au régiment de Chalmette, [illegible] avec le bataillon de [illegible] [illegible] commandant.
10av—6f MELVIL SOULE, Lieutenant-Colonel.

Camp Chalmette.

Les soldats appartenant au régiment des Comdés [illegible] de camp pour [illegible] sont aux ordres du commandement.
10av—M MELVIL SOULE, Lieutenant Colonel.

Artillerie volante de Manassas.

Cette belle Compagnie sera prête à partir pour le Quartier Général du Major-Général Price. [illegible] volante Hannibal [illegible] pour la durée de la guerre
JOHN P. McMILLIN

M. B.—J'ai nommé, pour la compagnie D. les officiers suivants :
J. M. Greenhow, capitaine.
E. M. Angomar, 1er lieutenant
Robert M. Austin, 2me lieutenant
E. Z. H. [illegible], 3me lieutenant.
Oliver W. Austin, 4ème lieutenant.
[illegible] pour le recrutement et la gratification, s'adresser dans la rue St Charles, No 106
10av—M J. M. GREENHOW, Capitaine.

On demande immédiatement

CINQUANTE GARDES-MALADES, hommes ou femmes, pour les hôpitaux militaires de Corinthe. S'adresser à W. H. Smith, rue Chartres, No 34
10av—M JAMES P. FRERET, Président.

A VENDRE.

UN APPAREIL pour fabriquer l'alcool à la plus haute preuve. Cet appareil fonctionne d'une manière [illegible] Rue de la Vieille Levée, [illegible] pour le voir on s'adressera à
BERNARD TURPIN, No 93, rue Vieille Levée
10 av—3

Bierre d'Ecosse.

VINGT barils bière pale de Tennent, en grandes bouteilles, à vendre par
BERNARD TURPIN, No 93, rue Vieille Levée
10 av—6

A VENDRE.

DEUX cents tierçons bœuf mess prime, articles de choix.
30 barils [illegible] do
20 barriques langues de bœuf fumées,
60 barils sel fait à la campagne, troisième qualité No 1, et 5.
HILLIAIS, SUMMERS & Co.
Rue Carondelet, No 64.

Bureau du Surintendant. Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 24 mars 1862.

LES convois de passagers s'arrêteront régulièrement à Gretna et aux autres stations dans la paroisse de Jefferson.

Il ne sera permis à personne, dans une circonstance quelconque, de prendre passage sur le convoi de fret.

Toute personne de cet endroit ou d'une station quelconque dans la paroisse de Jefferson, par le convoi de passagers, doit avoir un passeport du maréchal prévôt de son district.
A. B. SEGER, Surintendant.
28 mars

NOTICE SPECIALE.

Bureau du Maréchal-Prévôt, 4me District.

Nlle-Orléans, 9 avril 1862.

A partir d'aujourd'hui, les heures pour la vente des boissons au débarcadère seront de neuf heures A. M. à trois heures P. M. Aucune vente ne sera effectuée, avant ou après les heures indiquées, sans une permission spéciale des inspecteurs.
9 av—10 H. D. OGDEN, maréchal-prévôt.

Société pour secourir les soldats malades et blessés.

LES membres de cette société sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu vendredi, 11 du courant, à 1 heure P. M., dans la salle de la société, Bourse de la Bourse, rue Royale. JAMES P. FRERET, Président.
9 avril—3

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nlle-Orléans, 8 avril 1862.

LE 7 du courant, à l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, ont été élus :
John Pemberton, G. Mittenberger,
B. O. Nelson, J. Ménard,
Geo. Connelly, David Urquhart,
E. F. Vochtz, J. M. Niven,
C. H. Slocomb, M. Puig,
F. Mangin.
9avril—10f CHS. LESASSIER, Secrétaire.

AVIS.

LE porteur de deux billets tirés et endossés par moi, pour la somme de $2500 chacun, portant dix pour cent d'intérêt de la date et huit pour cent après l'échéance, payable au porteur, par Ed. Barnett, notaire, en date du 20 juillet 1860, payables à douze et dix-huit mois de date, à la Banque d'Amérique, dans cette ville, est prévenu que je suis prêt à payer lesdits billets, à mon magasin, rue St Charles, No 81, le paiement desdits billets n'ayant pas été demandé à ladite Banque d'Amérique.
9 avril—6 G. M. W. LEEDE.

$50 de gratification.

CAVALERIE

Pour la durée de la guerre.

Je suis autorisé, par le département de la guerre, à enrôler une compagnie de cavalerie pour la guerre. Chaque homme devra fournir son cheval. La Confédération alloue quarante cents par jour l'usage et le risque du cheval et on donne la valeur s'il est tué dans une bataille.

On paie une gratification de cinquante piastres à l'entrée en service. S'adresser, pour le moment à
SAM. McCUTCHON,
Au Bureau de Poste de McCutchon, Paroisse St Charles.
9avril—10f

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a repris ses occupations de sa profession d'avocat, la collection de toute espèce de documents légaux, publics ou privés du français en anglais et de l'anglais au français. Il se charge aussi de la rédaction de toutes demandes et informations à la Législature et aux autorités tant civiles qu'ailleurs, et de la comparution de tous actes concernant privés et lettres importantes.

Le soussigné offre ses services particulièrement à ses confrères du barreau dans cette circonstance.
L. ETNA,
Bureau rue Toulouse No 47

Charpentiers ou Menuisiers.

ON a besoin de deux ou trois CHARPENTIERS ou MENUISIERS, pour un travail léger dans l'intérieur d'un atelier.
H. NELSON Jr.
81 rue des Magasins

Jambons, plats côtés et épaules.

JAMBONS, Plats côtés et épaules—A vendre aux prix du gros pour le compte du Comité de Salut public par
HARRIS, BERCIER & Co.
Rue Tchoupitoulas, No 77, au coin Hevia

AVIS.

ON a besoin dans un magasin de CHAPELLERIE de deux jeunes garçons de quinze à dix-huit ans, parfaitement recommandés.
S'adresser à PIQUET & ROUVET, No 18 rue du Camp.

Avis aux bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1862.

TOUS les bateaux à vapeur et autres bâtiments quittant le port de la Nouvelle-Orléans, viale fleuve Mississippi, sont prévenus que le capitaine N. McELHENNY, dans le Premier District, et le capitaine J. E. HOLLAND, dans le Deuxième District, sont nommés inspecteurs de passeports de ports. L'inspection aura lieu sur le wharf ou sur le fleuve, au gré de l'inspecteur, immédiatement avant le départ de chaque bateau.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres qui prendront des passagers à la Nouvelle-Orléans sans qu'un inspecteur ait approuvé leurs passeports ou qui violeront un ordre quelconque des maréchaux-prévôts seront punis sommairement.
H. M. SPOFFORD, Maréchal-prévôt du Premier District.
CYPRIEN DUFOUR, Maréchal-prévôt du Deuxième District.

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de l'Hôtel Gebrade, dans le ville de Lookburg. Pour plus de détails, s'adresser à Ferdinand, No 18, rue Toulouse.

ACADEMIE DE MUSIQUE — Rue St Charles — Pour une semaine seulement—LES SŒURS REINE ou LA FAMILLE TESPIENNE, venant de Charleston, C. S.

VENDREDI, 11 avril,

Quatrième représentation — Petite comédie locale écrite pour un par Occhipinti, de Charleston, Camp Rue du Sud.—VIGILANCE COMMITTEE or LOVERIN A BOX. Master Andrew remplira le rôle de Miko.—HOME, SWEET HOME, "My Maryland."—Des Danses.—Ouverture par un excellent orchestre.

Entrée—50 cents ; personnes de couleur 25 cents. Le contrôle est ouvert de 9 à 5 heures. 11 avril

ASSAUT D'ARMES.

UN Assaut d'armes sera donné, publiquement par les professeurs Kock et Abadie, secondés par plusieurs amateurs de cette ville, dans la salle du bal St Charles, à Alger, au profit du Marché Gratuit de la dite ville, dimanche 13 du courant, à 11 heures du matin. Prix d'entrée, $1. On peut se procurer des billets dans les différents lieux publics d'Alger. 8avril—4

TARIF SUPPLEMENTAIRE.

Gruau,

En gros, ne devant pas dépasser $1 50 par boisseau.
En détail, " " 1 60 " "

Foin de l'Ouest.

En gros, ne devant pas dépasser $44 par tonneau.
En détail, " " 70 " "

Foin gras et autre foin du Sud.

En gros, ne devant pas dépasser $45 par tonneau.
En détail, au taux de $50.
Par ordre du bureau des Maréchaux-Prévôts
H. D. OGDEN, V. BURTHE, CYPRIEN DUFOUR, P. SOULÉ, N. TRÉPAGNIER, H. M. SPOFFORD.
Nlle-Orléans, 7 avril 1862 7 avril—Sp. t. j

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862

AVIS est donné que M. F. E. HATCH, collecteur du port, recevra dorénavant les cloches et les métaux de prix ; que le capitaine H. J. E. RAPHAEL, du Département d'Artillerie, recevra le vieux fer ; que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement.
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

Artillerie Volante.—On demande quelques jeunes gens patriotiques pour remplir les cadres de "Réponse" (compagnie A.) des Confederate Guards, à la demande du brave major général Sterling Price, du Missouri. Un excellent uniforme et un excellent équipement sont fournis. Pour la gratification et les informations, s'adresser dans la rue Tchoupitoulas No 25, entre les rues St Joseph et Delord, au premier, et à l'encoignure des rues Jackson et Rousseau. [illegible]
JOHN P. McMILLEN.

M. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie Légère Hannibal les officiers suivants—
CHARLES FAGOT Jr., capitaine,
JOHN C. COSTLEY Jr., 1er lieutenant,
JAMES LAFOREST, 2e " 8 avril

Demande de cordonniers.

ON demande dix cordonniers pour chaussures de dames. Ils recevront les plus forts gages. S'adresser dans la rue Dauphine, No 30. 9 avril—6

AVIS AU PUBLIC—L'Association Générale, Fraternelle et Egalitaire des Ouvriers Boulangers, de la Nouvelle-Orléans, a fait l'ouverture de son premier établissement DIMANCHE MATIN, 6 du courant, rue des Remparts, 1. rue d'Orléans, entre Prieur et Romain. L'Association s'engage à donner au public du pain d'AUSSI BONNE QUALITÉ que les autres établissements, et au poids prescrit par le tarif. Le dépôt du pain de cette dernière [illegible] public voudra bien lui accorder un encouragement ; sous [illegible] Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance sont priées de lui faire parvenir leur adresse ; elle s'empressera de répondre à leurs demandes. 8av—amif

AVIS.

LES personnes qui désirent envoyer des lettres ou des paquets à leurs amis du Bataillon des Gardes d'Orléans, major Querouze, sont informées que les expéditions seront faites les MERCREDIS et les SAMEDIS à midi.
QUEYROUZE BROS, Rue St Louis, No 10 et 12.
7avril—6

NOTICE

LA société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui ont seuls la signature, dans l'office desdits C. A. Barrière.
C. A. BARRIERE, F O BARRIERE.
7avril—1m

LIQUIDATION
A GRAND RABAIS.

CONFECTIONS—Manteaux, mantelets, châles.
BRUXELLES—Manteaux, volants, mouchoirs, parures, cols, collerettes, barbes, sommières, bandes et entredeux.
CHANTILLY—Pointes, châles, volants, barbes, ombrelles, cols, voilettes, parures, barbes et entredeux.
GUIPURES—Pointes, cols, pèlerines, volants (noir et blanches) bandes et entredeux.
CAMBRAY—Pointes
VALENCIENNES—Cols, parures, bandes et entredeux, bonnets pour enfants.
BRODERIES—Parures, cols, châles, mouchoirs bandes et entredeux, robes et tabliers, &c.
EDMOND PRIDEVAUX, No 34, rue de Chartres.
7avril—15f

Savon ! Savon !

Fabrique rue d'Amour, No 300,
Entre Champs-Elysées et Marigny.

BATTIER & CO offrent en vente QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPÉRIEUR pour familles. On peut voir des échantillons à la fabrique, chez la Pharmacie, coin St-Pierre et Dauphine.

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF—
A vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Rue Nlle-Levée, No 13, et rue Sulton, No 11.

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 303, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, s'ouvrira le 16 septembre. La directrice compte sur les élèves à être pourvus, afin de se procurer assez des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 1,134.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE de fil de coton, toile de coton à calicot. Le fil de coton sera mis sur commande, ou en quantités et en numéros assortis N 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
L. N. LANE, Propriétaire.

HUILE DE CHARBON

Et huile pour graisser les machines.

A vendre en gros et au détail à raison de $1 50 le gallon l'huile à graisser, et $3 l'huile de charbon, par
C. ESPINOLA, Pharmacien, 108 rue Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine.
17mars—m1a

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, bornée par les rues Prieur, Johnson et St Pierre, renfermant une scierie connue sous le nom de "Dugoully Saw Mills". Elle est actuellement en activité, on vendra la propriété et quantité suffisante de terrain. Pour le prix, &c. s'adresser à
J. D. DENEGRE, à la Banque des Citoyens.
14 mars

HOFFMAN et MARKS,

63........Rue de Chartres.........63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dehors et aux ventes du dehors.

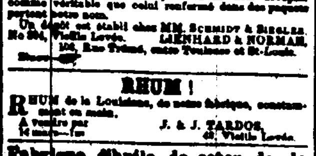

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 364, Vieille Levée, LIENHARD & NORMAN, 106, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.

RHUM !

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main.
A vendre par J. & J. TARDOS, 42, Vieille Levée.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à acheter tous les grains pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 83, Canal.

A vendre 1000 caisses de savon de différentes marques.

La plus grande découverte du siècle ;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT.

Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de

TANNER.

PAR ce procédé, du cuir épais de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger, &c., de 4 à 5 jours, qui sont aussi forts, aussi souples, et durent autant que toutes celles connues jusqu'à ce jour. On peut se servir de l'on vent de l'écorce sans faire à la rapidité, ni le vitriol (acide sulphurique), l'acide muriatique, alun, ou soda, ou autre acide ou alcali, et fenouil, ne sont employés.

Les matériaux sont des produits du Sud. Ce système nouveau est adopté dans les Etats Confédérés par E. J. Park, de Memphis, Tennessee, est employé avec succès dans le Mississippi, le Tennessee, l'Arkansas et le Kentucky, et sera bientôt employé dans tous les Etats du Sud.

Je suis le seul agent pour les Etats de la Louisiane, l'Alabama et le Texas.

Il a été reçu, de tanneurs et de citoyens bien connus, un grand nombre de témoignages du succès de ceux qui sont publiés ci-après. Ceux qui peuvent le voir à mon bureau en l'on trouvera également des échantillons de cuir. Ils peuvent autrement être envoyés aux correspondants.

Les meilleures recommandations de la ville, seront données.

JAS. THARP, Rue de la Commune, No 84, Nlle-Orléans.

Témoignages.

A M. E. J. Park—Monsieur—Votre nouveau système de tannerie, a été essayé dans ma tannerie. J'en ai fait l'essai avec et sans écorce et je suis heureux de dire que c'est le meilleur système connu sous le rapport de la rapidité, de la quantité du cuir et de son marché.

Il est simple, et l'ouvrier le moins expérimenté peut facilement s'en servir. Personne ne peut manquer de faire le meilleur cuir en suivant vos conseils. Je suis parfaitement content de votre procédé ; il doit en être de même avec tous le monde.

Tout à vous, RICHARD WILLIAMS.
Tannerie Lawson, 26 décembre 1861.

A M. E. J. PARK.—Monsieur, je suis votre système de tannerie depuis près de trois mois. J'en ai fait l'essai et j'ai fait tanner du cuir à semelle, de la peau de veau et de cuir à harnais. Je suis heureux de dire que votre procédé est supérieur à ceux que nous connaissons jusqu'ici.

Le cuir est égal à tous ceux que j'ai faits jusqu'à ce jour, et je suis dans ce genre de commerce depuis vingt ans. Je peux faire le cuir à cinquante pour cent meilleur marché par l'ancien procédé et dans le tiers du temps. En un mot, le travail est de moitié, moins, et le temps que nous demandons aujourd'hui. Je recommande très volontiers votre procédé au public.
W. H. LAWSON

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 22,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

$20 de récompense.

Petite mulâtresse nommée DOLLY, âgée d'environ 20 ans, taille élancée, [illegible] Elle travaillait à la Crête [illegible] On donnera la récompense ci-dessus.
JAMES LINDSEY.

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

TOUT commerce sur la circulation de papier tendant à créer la méfiance dans l'esprit public, ou notamment à causer de la gêne, sera regardé comme preuve d'hostilité envers le gouvernement et sera traité d'une manière sommaire.
P. SOULÉ, GEO. GARR, V. BURTHE, H. M. SPOFFORD, C. DUFOUR, H. D. OGDEN, N. TRÉPAGNIER.
1 avril

Bureau des Maréchaux Prévôts.

IL est interdit à tous maîtres de bateaux à vapeur, engagés dans le commerce, de prendre des blancs pour le service du port. Il leur est enjoint de renvoyer, sans délai, les blancs qu'ils peuvent avoir maintenant à leur service.

Les capitaines, commis, seconds, charpentiers, pilotes, ingénieurs, sont les seuls blancs qui puissent être employés sur les bateaux à vapeur.
N. TRÉPAGNIER, P. SOULÉ, C. DUFOUR, H. M. SPOFFORD, V. BURTHE, Geo GARR, H. D. OGDEN.
1 avril

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

Nlle-Orléans, 27 mars 1862.

LE TRAFIC DE L'OR ET DE L'ARGENT pour les billets des Etats Confédérés d'Amérique est, par le présent, expressément défendu.

Les délinquants seront promptement et sévèrement punis.

Par ordre du Bureau.
N. TRÉPAGNIER, H. D. OGDEN, H. M. SPOFFORD, VICTOR BURTHE, CYPRIEN DUFOUR, PIERRE SOULÉ.
28 mars

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

I. Les maisons de jeu sont prohibées expressément.

II. Les clubs, boutiques, salons d'huîtres, et tous magasins, sauf les pharmacies, seront fermés à 8 heures précises du soir, à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 30 mars 1862.
P. SOULÉ, H. M. SPOFFORD, CYPRIEN DUFOUR, H. D. HOGDEN, N. TRÉPAGNIER.
31 mars

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux capitaines de bateaux à vapeur que le Comité n'allouera que quatre piastres ($4) par tonneau de fret transporté à la Nouvelle-Orléans.
31 mars—1m GEO. C. LAWRASON, secrétaire

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et aux personnes qui donnent du vieux fer au gouvernement, que les fonds de vieilles chaudières à sucre, les barres de grattes et tout le fer qui ayant été brûlé ne vaut rien, ne doivent pas être envoyés en ville.
GEO. C. LAWRASON secrétaire

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 29 mars 1862.

AVIS est donné que M. JOHN T. MOORE, de la Presse à coton Alabama, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Robin, est chargé par ce comité et le Général commandant ce département, de recevoir le vieux cuivre et le vieux fer, les cloches, &c. que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement.

M. Moore se chargera de donner des reçus et d'acquitter le prix du fret. GEO. C. LAWRASON, Secrétaire

Etats Confédérés d'Amérique.

Nlle-Orléans, Louisiane, 7 avril 1862.

Ordre spécial No 78—XXXI—Tous ceux qui sont employés à l'Arsenal des Etats-Confédérés en qualité d'artisans et d'hommes de peine et ayant des exemptions de service militaire signées du capitaine Richard Lambert, A. des E. C., commandant l'Arsenal, sont exemptés du dit service.
Par ordre du major-général Lovell,
J. G. PICKETT, A. A. G.

Etats Confédérés d'Amérique.

Extrait—Quartier Général du département No 1—Nlle-Orléans, 24 mars 1862.

ORDRES spéciaux No 66—XXVIII—Les maréchaux prévôts exigeront le serment d'allégeance des étrangers [illegible] dans le nombre de jours fixé par l'Ordre général No 11, l'époque est prorogée au 1er avril 1862.
Par ordre du major général Lovell,
Ed A. PALFREY.

(EXTRAIT)

Etats Confédérés d'Amérique,

Quartier général du Département No 1.

Nlle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPECIAL No 64.

XIV—M. GEORGE GARR est nommé maréchal-prévôt de la paroisse Plaquemines, et sera obéi et respecté comme tel. Il entrera de suite en fonctions.
Par ordre du major-général LOVELL,
Ed. A. PALFREY, major et A. A. G.

PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti,

Entre Chartres et Vieille Levée.

Ont ajouté à leur assortiment de chapeaux feutre français, un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie blancs, gris et bruns de différentes prix pour hommes, cadets et enfants.
Chapeaux de panama.
Chapeaux de paumier pour hommes et cadets.
Chapeaux de Campeche fins et pour nègres.
Parapluies de coton.

Avis aux Modistes.

UN grand assortiment de chapeaux de paille, cornis et non cornis, capotes en soie et en paille. Bonnets, fleurs et autres formes de fantaisie pour dames, filettes et enfants, parapluies soie et coton pour dames. A vendre par PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée.

Perdu,

JEUDI, 3 avril, dans les chars des chemins de fer de la ville, des rues Canal et Dauphine, un BRACELET de fantaisie avec un portrait dedans et les initiales E C derrière. La personne qui le rapportera dans la rue Bienville, No 33 recevra une récompense libérale.

Southern Engraving Establishment.

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toute espèce de gravures, tels que cartes de visite, de faire part de professions, billets de change et tickets qui seraient des contrefaits au contraire.

M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et ses rapports qu'il sera secondé dans son industrie.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'EDIFICE de ce chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Tèche, à Orange, sur le Sabine, distance de cent soixante-dix-sept milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondant en provisions, situées près de terres, d'animaux et de grains du Texas, à l'abri de l'invasion, en marais impénétrables d'éloigné sur la côte de la mer.

C'est le seul lien qui manque à la Nouvelle Orléans pour la relier aux chemins de fer du Texas et ouvrir une ligne de communication avec une des régions les plus fertiles du continent.

La compagnie conclura des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité, ou conclura un contrat pour le tout, les ponts de rivière et de marais.

Les paiements se feront en argent et en actions, ainsi qu'il est d'usage.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis et ce le désire.

Il y aura environ un million et demi de yardes cube d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Les besoins de notre communauté exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible et cela sera fait. Les parties intéressées s'en souviendront.

Les communications devront être adressées à
Col. A. M. GENTRY, Président.
E. L. HERIOT, ingénieur en chef rue de la Commune No 90, Nouvelle Orléans
29 mars—1m

AU PUBLIC.

Mme LA BLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde.

ON peut la consulter dans ses salons, rue Bourbon, No 13, à quelques portes au-dessous de la rue du Canal. Rien n'est plus étonnant que d'entendre une étrangère vous raconter toute votre vie et vous donner les détails les plus intimes. Parmi tous ceux qui l'ont consulté, y a-t-il une seule personne qui puisse nier son pouvoir extraordinaire, nier le fait qu'elle vous peut au bureau et devant devant vous tous les incidents, jour par jour. On ne peut nier qu'elle vous fait voir—et cela de la manière la plus vive—les scènes de votre enfance et de votre âge mûr ; qu'elle vous rappelle les personnes aimées et mortes et les jeunes dans votre cœur.

Que les personnes atteintes de maladies incurables la consultent, car les guérisons merveilleuses qu'elle a opérées dans cette ville suffiraient seules à établir sa réputation.
5 avril

Cigares de la Havane.

CINQUANTE mille magnifiques cigares de la Havane, reçus et à vendre par
ANTO. COSTA, 16, rue Dumaine.

Demande de Couvertures ET DE CHAUSSETTES, POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, neuves ou d'occasion. Ces couvertures sont destinées aux troupes confédérées qui sont en ce moment au service actif.

S'adresser au capitaine E. POWELL, assistant quartier-maître, au quartier-général du général Lovell, rue du Camp, en face la place Lafayette.

On a aussi besoin de CHAUSSETTES. 19 mars

QUARTIER GENERAL département No 1.—Nlle-Orléans, 31 mars 1862.—Ordres généraux No 17.—Il est ordonné que le tabac soit ajouté à la liste des articles mentionnés dans les ordres généraux No 13, séries courantes, comme devant être déclaré par les propriétaires ou les agents aux Maréchaux-Prévôts. Toute déclaration à cet égard sera faite dans les cinq jours qui suivront autrement les articles seront sujets à la saisie.
Par ordre du major-général LOVELL
1er av—12 ED. A. PALFREY, major et adj. gén.

CRESCENT CITY WOOL
MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tous ordres qui leur sera confiés dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guébin, No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Œtling, No 90, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.

DEMANDE.

ON demande deux mécaniciens, deux armuriers, forgerons et limeurs. S'adresser à
THOMAS GRISWOLD & Co. Rue St. entre Bourbon et Dryades

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ.

Mélasse et sirop doublement raffinés.
Et valant tous ceux qui viennent du Nord.
A. THOMSON & Co.
Rue Tchoupitoulas, No 40.

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACE, affineur d'or et d'argent, compteur et fondeur, annonce au public qu'il achète toutes les vieilles pièces d'or et d'argent, le vieil or et le vieil argent.—Bureau rue du Canal, No 87. Affinerie rue du Cirque, No 117. Les personnes qui habitent la campagne peuvent s'adresser à lui par l'entremise de Mr. S. MARX, rue du Canal, No 87, importateur de métal et de montres, bijoux, &c.

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle-Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rhum, et tous genres de barils en chêne, aussi barils à mélasse.

Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No 87, seront promptement remplis.
GAVINO LEBBE.

Liste des Lettres Françaises, Restant à la Poste de la Nouvelle-Orléans, le Vendredi 10 avril 1862.

Andry, F M; Aleu, Dr; Archevard, Jno; Avoaine, M; Antoine, C; Barrasse A; Barbarel, Paul; Barthaud, P F; Beckerman, Ad; Bayhi H; Benedet, Jules; Beauvalet, D; Bell, N; Bessau, D; Bernard, Emile; Bernadez, Ed; Bernard J; Burnet, F Dr; Bastiens, L; Bastos, Chs; Bredeaux, E; Bitten, M; Bignan, M; Bievenau, Emile; Buisson, Edward; Burde, J Dr; Bourgeois Henri; Bordeaux, Louis E; Bourard, Guy; Burgard Francois; Brunette, Pierre; Boudreaux, Théophile; Brocard, A; Bonnet, Jean; Bos, Pau; Boutemps; Bode A; Caspard M; Cabos, A; Castaing, Chs; Carara Wm; Cassonne, Chs; Chabaud, Philippe; Campanel, B; Chartier, Emile; Cazenave, M; Combe, Frank; Chauvin, F; Cluterne, J F; Charreyre, Auguste; Cambray, E; Chauvier, James; Chaussée, Octave; Cartier, Dr Jules; Coron, Antoine; Chevalier, Chs; Commu, J; Chevreau, Denis; Cousu, J; Chevel, F & Co; Collet Jules; Conceau, J; Cougal, L; Coutou, J B; Coussy, M J; Clauseau, M; David, M J; Dart, Chs; Delville, Auguste; David Joseph; Danette, Léon; De Grange, J H; Droz, A; Decourt, F; Deirieu, Dr; Demier, L A; Delpouche, Alcide; Depresse, H; Delesse, F; De Laure, A; De Conte & Saint; Defarge, Gustave; Dietz, Auguste; Dinbel, pharmacien; Durigneaud, Adler; Dubreuil, M; Dodart, M; Daifères, C capt; Dupuntier, B; Ducoing, Jantil; Decostel, Amédée; Dupart, M; Ducros, P A Jr; Dupart, M; Esnard, N Mme; Fasende, J M; Fabre, Chs; Fleuret, F M; Fernandez, don Juan; Fiery, O M; Farre, B; Farguez, Jean; Farget, M; Fontenonne, C; Fry, Fanville; Fontaine, F; Jandel, E & Co; Gardet, A; Gautier, B; Gautier, Auguste; Garrant, A; Gauthier, L; Gautier, Chs; Galva, Antoine; Gatte, Louis; Gauthier, J C; Gayou, Léon; Gueneau, L; Goussins, C; Hernandez, Antoine; Hebert, C; Jean; Laforandrie, M; Loeres & C; Lamara, Louis; Lecomte, B; Lectoyer, J; Lambert, F; Laurent, J; Landry, Jerome; Lacoste, Cadet; Lautier, Justin; Lebas, Doucine; Le Blanc, Alfred; LeBoucque, Pierre; Le Gland, M; Louis, Jean; LeBouque, Pierre; Lebosse, E; Lavandes, Jules; Livran, D; Laporte, J; Lucas, Joseph; Mayra, A; Mason, M; Margaret, M; Martin, J F; Manse, F; Maury, Julien; Marlin, Octave; Masson, Jules; Mohanna, M; Marcoux, Ant Dr; Michel, Pierre; Marie, Frederic; Merel, A B; Morel, C; Mollier, P C C; Mont, F; Pariange, Henry; Paulin, Dr; Pillesand, D; Porta, Adolphe; Porel, Jules; Paquier, L & Co; Petit, Jean; Poiroux, E; Pougar, C; Poisson, Dr; Peisson, Chs; Pandelet, D; Prouvost, A; Pascal, B; Prosecty, A; Quéré, Armand; Raffray, François; Ran, Pau; Ramos, Peter; Revel, Claude; Ricau, Mr; Rivera, P Jn; Riveaud, Paul; Rivet, F N; Ris, L; Rouyer, C; Radier, Mag; Ray, P; Ruffier, Fred; Rordeau, A L; Rein, D; Sarpy, Emile; Sorgi, Eugène; Sanchez, E; Sabre, H; Sonnonoau, C; Tazie, Dr; Torbeta, Mr; Trepagnier, M; Turnesne, Louis; Tiblier, C; Torres, J; Tomé, Prin; Tricou, E; Tujean, C; Vidal, A; Vivenso, E; Vignaud, M; Ulsar, L; Vouclet, L; Velonari, L; Valla, Auguste; Vesc, F E.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.

10 de abril 1862.

1 Batto, Francisco; 2 Botto, Joseph; 3 De la Benta, José; 4 De Mesa, E J H; 5 Fernandez, Juan; 6 Garcia, Concept.; 7 Garcia, Emanuel; 8 Garcia, Francisco; 9 Garibal, N; 10 Lassta Matheo; 11 Mendivarri, Ant; 12 Pombio, Calverto; 13 Rodriguez, Bernardo; 14 Sabino, Gomez; 15 Sadio, Che S E; 16 Sadio, J sept 5

J. L. RIDDELL, P M.

Le comité de Salut public

ANNONCE qu'il a conclu des arrangements avec les maisons suivantes qui ont gracieusement consenti de vendre, pour le comité, son pain, son riz, &c., aux prix du tarif, en aussi petites quantités que les pauvres en aient besoin.

AVET & BRO., à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.

W. A. VIOLETT & Co, Nos 49, 51, 53 et 55, Nouvelle Levée.

Riz, par tierçon, 7 1/4
" au détail, 7 3/4
Farine, par sac, $7 50
Pois, par boisseau, $1 70

Par ordre du comité d'approvisionnement.
25 mars H. LONSDALE.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit :

DE LA VILLE, DU LAC
[illegible]

Le dimanche, un train sera parti à 8 heures. Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront avertir le conducteur avant le départ du train.
G. PANDELY, surintendant.

INSTITUT St-CHARLES.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu LUNDI 2 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus : le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans les chars, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées boîte No 2114, Nouvelle-Orléans.

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main une quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC, 17 et 19, rue Toulouse.

VIN—1200 caisses de 12 bouteilles, 24 1/2 de vin Bordeaux, qualité supérieure, J Dussuchay & J B Giron, &c
A vendre par CHAUDET & NEE, 20 oct 147 et 149, Royale entre Toulouse et St Pierre

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 27 et Rue Dauphine No 35.
17 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

La négresse Kitty, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.
Conditions comptant. 10 avril

Cuisinier créole.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

No. 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal.

Le nègre ATHENOR, dite l'Ours, âgé d'environ 34 ans, bon cuisinier, un peu pâtissier, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, comptant.—Acte devant P. E. Laresche, notaire public. 10 av—3

Maison confortable dans la rue Mandeville, No 84.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 12 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale

Un terrain situé dans l'îlot compris entre les rues Marigny, Casacalvo, Mandeville et Grands-Hommes (ou chemin de la ville). Ledit terrain a 29 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Mandeville, sur 122 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble la maison No 84, ayant trois chambres, cabinet, galerie, cuisine ayant deux chambres, deux caves, puits, &c., cour pavée, &c.,—d'après un plan que l'on peut voir à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout au comptant.

L'acte de vente pardevant A. Brocard, notaire public. 9 avril

Placement avantageux. Maison en briques à deux étages, dans la rue Louisa.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

Samedi, 12 avril 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans l'îlot compris entre les rues Louisa, Grands Hommes, (ou chemin de fer) Clouet et Casacalvo. Le dit terrain a 31 pieds de face à la rue Louisa, sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue des Grands Hommes dont il forme l'encoignure. Ensemble, la maison en briques à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, un café ; au-dessus, une grande chambre convenable pour une salle d'exercices et deux petites chambres ; balcon en fer sur la façade et sur le côté ; cuisine en briques, à étage, couverte en ardoises, ayant 5 chambres ; dépôt de bois, cour, lieux d'aisance, &c. cour pavée.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant E. J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur 9 avril

Ilet de valeur sur le coteau près du chemin de Gentilly.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un superbe îlet de terre, bien entouré, dernière la propriété appartenant à l'hôtel St-Charles, dans l'îlet renfermé par les rues Tritou, Avenue Marigny, Abondance, Havane et Warsaw, lequel îlet est divisé en 29 lots numérotés 1 à 29. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de douze billets, s'élevant ensemble à $452 dus [illegible] et la balance en billets à 6 et 12 mois de crédit en billet portant 8 pour 100 d'intérêts de date et hypothèque avec privilège de payer comptant.
9avril—4

Vente d'un Restaurant.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau No 83, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi le 14 avril 1862 à midi, savoir : Un restaurant avec les ustensiles nécessaires, situé rue de Chartres près de la rue de l'Esplanade, avec le privilège de prendre la location à bail.
Conditions comptant au moment de la vente. 11 av

Vente à l'encan, le 30 avril au No 121 rue Bourbon, pour cause de départ d'un fonds de teinturier dégraisseur, ustensiles, marchandises et meubles divers.

L'ON traitera de gré à gré avant la vente
Nota—M. Duard propriétaire de l'établissement invite ceux qui ont des effets en teinture ou nettoyage de venir les retirer d'ici au 30 avril.

VENTES A L'ENCAN.

Sucre, mélasses et tabac en feuilles

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 11 avril 1862, à 10 heures et demie A. M. Il sera vendu à l'encan, au Boston warehouse, rue Lafayette, entre les rues du Camp et Magasins.
300 balles de tabac en feuilles.
34 boucauts de sucre.
24 barils do
30 do [illegible] No 2.
20 do de mélasses.
Conditions—comptant. 7avril

Cuisinière, Blanchisseuse et Repasseuse.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 12 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale.

ELIZABETH, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie.
Conditions—Comptant. 11avril

Terrains sur la rue Broad, entre les rues Ursulines et St Philippe.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 12 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale.

Deux lots de terre dans l'îlot borné par les rues Broad, St Philippe, Ursulines et Dryades, mesurant chacun 32 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Broad, sur 126 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 12 et 18 mois en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à échéance et pour cent en cas de non paiement à l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura le droit de payer le tout comptant. L'acte de vente pardevant A. Brocard, notaire public. 10 avril

Feuilles d'or et élastiques pour guêtres.

SAMEDI 12 avril, à midi, il sera vendu, par D. E. MORPHY, encanteur, dans la rue des Magasins, No 47—
12 pièces élastiques pour guêtres, couleurs assorties.
12 pièces feuilles d'or. 11 avril

Voiture pour cause de départ.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 12 avril 1862, à 1 heure de l'après-midi, dans le passage de la Bourse, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs—
1 Rockaway.
Conditions—comptant. 11avril

Vacherie—Vacherie.

Succession de Jean Jacques Estrade—No 18,521.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mercredi 23 avril 1862 à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue Avery, entre le Chemin de Gentilly et la rue Cay, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 avril 1862, appartenant à la succession, savoir :
30 vaches laitières.
5 génisses.
3 chevaux.
1 charrette.
1 lot de harnais.
2 chars
Les ustensiles de la vacherie, ainsi que la clientèle. Aussi—Un lot de meubles meublant, une montre et une chaîne en or
Conditions—Comptant. 11av—16 et 23

Chargement de marchandises arrivées de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 12 avril, à 11 heures, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 47 les marchandises suivantes, arrivées récemment de la Havane—
20 caisses cafés de la Havane.
25 caisses savon de Castille.
20 caisses genièvre de Hollande.
2 caisses fromage.
47 jarres huile d'olive.
5 caisses anis,
500 doux [illegible] de boîtes, assorties.
30 colis fil &c.
42 colis à sous.
6 balles tissus, calico.
1 douzaine pièces d'or 15.
Conditions—comptant. 9av

Vente pour effectuer un partage.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 12 avril 1862 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane.

Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4 du Plan No 11 renfermé par les rues Conti, Tremé et Palmyre, mesurant chacun 32 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Marais, par 61 pieds 4 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations dessus, lieux d'aisance, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets divisés par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par année, avec privilège de payer le tout comptant.

Actes de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public.

Vente de deux magasins et maisons en briques, de très grand prix, dans la rue Baronne, dans le quartier des affaires.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs.

Bureau, rue de la Commune, No 82.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 12 avril, 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, UN TERRAIN avec les améliorations ci-dessus, dans l'îlot compris entre les rues Carondelet, Baronne, Gravier et Union. Ledit terrain a 48 pieds 7 pouces, au coin de Gravier et 3 à la rue Baronne, sur 150 pieds de profondeur. Le terrain a une irrégularité [illegible] dans les lieux [illegible] avec les deux maisons [illegible] Loyer de $40 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $1500 chacun, payables à 1 septembre 1862, et un débiteur le 21 mars 1863, à 8 pour cent de la date jusqu'à parfait [illegible] en billets à crédit de 6 mois [illegible] L'acte de vente pardevant B. Bonneau, notaire public. 7 av

Succession de Celina Charvis, femme décédée de François Bazin.

Maison et magasin en brique et boulangerie dans la rue des Remparts, entre les rues Hôpital et Ursulines.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1862—Dossier de la Cour No 18,[illegible], il sera vendu le jeudi 24 avril 1862, à midi à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Douane.

1o—Un terrain situé dans l'îlot compris entre les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, ayant 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur 91 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble une maison en briques et boulangerie, et dépendances, ayant une cour, etc.

2o—Un terrain situé dans le même îlot et touchant le précédent, désigné par le No 1 et a 31 pieds de face à la rue des Remparts sur 91 pieds de profondeur.

Toutes les propriétés décrites ci-dessus sont sujettes à un bail qui expire le 31 octobre 1862, ainsi qu'on peut le voir au bureau de l'encanteur, et l'acquéreur de la rue Conti et du Passage de la Bourse St Louis, et la maison en briques et la boulangerie sont louées jusqu'au 30 décembre 1862, l'acquéreur devra rembourser au pro rata, la prime à dater de l'adjudication jusqu'au 30 décembre 1862, et continuer la police en vigueur jusqu'au paiement du dernier billet, du billet, à déduire.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt du date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public. 24 mars—3,11,18 24 av

VENTES JUDICIAIRES.

Dezièze & Marisout vs H. A. Schreiman.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible].—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de mars 1862 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 11 d'avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de [illegible] Pardevant compris dans le détail [illegible] à la [illegible]

Conditions, comptant et moyennant l'évaluation.
JOHN C. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans
21 mars—avr 3,4,8,11

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Auguste Bienvenu—No 18,291.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à partir de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
3 avril—3 11 E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de William Price—No 18,279.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Susan Mason a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative, à la succession de feu son époux William Price, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
7 avril—11 16 E. MICHOT, Député Gr. ffier.

Succession de Theo J. Jacquin—No 18,[illegible].

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à partir de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
7 avril—11 16 E. MICHOT, Député Greffier.

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT l'autorisation du major général Price, sanctionnée par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé avec bonté par le général Lovell, je me décide à lever une brigade pour Missouri. Les hommes de la Nouvelle-Orléans pour les compagnies d'artillerie volante. Pour recevoir, à un effet, dans le bureau de la rue du Camp, No 186, au coin de la rue [illegible] Patrick, où les soldats pourront s'adresser pour la gratification et tous les renseignements désirables.
JOHN P. McMILLIN.

RÉFÉRENCES :
L'hon. Chas. Derbigny, Major général Lewis, Général Greer, Z. Bessiers, L'hon. Isaac N. Marks.

N. B.—J'ai nommé pour la HANNIBAL LIGHT ARTILLERY, compagnie B., les officiers suivants :
Capitaine—Montgomery Brown ;
Premier lieutenant—Allen McLellan.
Deuxième lieutenant—J. M. Maguire.
S'adresser dans la rue du Camp, No 186, ou dans la rue Tchoupitoulas, No 129, en face du marché Sainte-Marie, pour la gratification et les renseignements.

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT été autorisé par le major général Price, et sanctionné par le gouverneur Jackson, du Missouri et encouragé par le major général Lovell, je me propose de former de la Nouvelle-Orléans deux compagnies d'artillerie volante, dont la première devra partir le 10 avril. Les personnes désirant s'enrôler doivent s'adresser au No 186, rue du Camp, et au No 14, rue St Charles, où les soldats pourront recevoir la prime et la gratification pour tous renseignements.
JOHN P. McMILLIN.

Références :
Hon. Charles Derbigny, Maj Gen. Lewis.
Gén. M. Grivot, G. Bessiers.
Hon. Isaac N. Marks.

N. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie Légère d'Hannibal les officiers dont les noms suivent :
Capitaine, M. M. Brown.
Premier Lieutenant—Geo. O. Brown.
Second Lieutenant—A. C. Morse.
Troisième Lieutenant—L. M. [illegible] Jr.
Quatrième Lieutenant—Samuel W. Pollard.